

A ce moment-là, le gouvernement ne se gêne pas pour puiser dans les sacoches des Canadiennes et les poches des Canadiens. Je comprends qu'il est révoltant de prendre connaissance de cette méthode, surtout quand on sait de quelle façon ces déficits sont créés.

Je tiens, encore une fois, à profiter de l'occasion pour souligner à l'honorable ministre comment ces déficits sont créés et quelle en est la cause.

La cause principale, à mon sens, c'est le « patronage ». Quand je parle du « patronage », je fais allusion aux taux dérisoires, de faveur, qui sont accordés à certaines compagnies par les chemins de fer Nationaux.

A ce stade, je pourrais donner le nom d'un des membres du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux, qui est également membre honoraire d'une compagnie de la province de Québec. La compagnie se sert de cet administrateur pour se faire donner des prix.

Maintenant, les grosses compagnies contribuent aux caisses électorales, mais je voudrais signaler au ministre que l'argent des compagnies ne se rend pas toujours aux caisses électorales et que certains petits agents en profitent pour se bourrer la face et bourrer leurs poches. Au fait, je connais un de ces petits agents qui gagne \$1000 par mois, seulement pour siéger comme membre honoraire d'une compagnie. Or, à compter du moment où il retourne siéger à la direction des chemins de fer Nationaux, il peut sortir des prix avantageux en faveur de la compagnie qui le paie pour ses petits services.

A ce moment-là, il est évident que les compagnies qui transigent dans un autre territoire que celui des chemins de fer Nationaux, c'est-à-dire qui doivent transporter leurs marchandises par l'intermédiaire du Pacifique-Canadien, qui exploite son entreprise d'une façon raisonnable et réalise des profits, ne peuvent plus suivre ceux qui profitent des taux des chemins de fer Nationaux.

Comme le transport revêt de plus en plus d'importance dans un pays comme le nôtre, où l'on doit admettre qu'un grand nombre de citoyens doivent leur réussite aux chemins de fer Nationaux, je crois qu'on devrait examiner un peu plus attentivement les propositions généreuses des chemins de fer Nationaux du Canada en faveur de quelques compagnies. Qu'on le veuille ou non, cela peut causer des torts irréparables à ceux qui veulent tenir le coup, en se servant d'autres services. Cela peut également causer des torts irréparables dans le sens que certaines compagnies seront obligées de fermer leurs portes, faute de taux semblables à leurs concurrents.

Monsieur le président, je prétends que c'est une concurrence déloyale et injuste, étant

[M. Godin.]

donné que toutes ces compagnies-là doivent vivre, qu'elles fournissent du travail à nos Canadiens et qu'elles ne sont pas traitées sur un pied d'égalité. Certaines compagnies peuvent profiter de taux dérisoires, alors que d'autres compagnies se font jouer des tours.

Certains camionneurs sont réellement aux prises avec cette situation, et l'on me permettra de lire une résolution qui m'est parvenue de la Fédération des Associations des Camionneurs de la Mauricie Inc. Il s'agit de la résolution n° 11 adoptée lors de leur assemblée générale tenue à Saint-Adolphe, le 12 octobre 1967, dont copie avait été envoyée au ministre d'État (M. Chrétien) à l'époque. Je cite:

Demande d'information à l'effet que la raison pourquoi le CN a ou aurait baissé ou diminué ses taux de fret en rapport avec le transport des grumes de bois franc transportées de Rapide Blanc à Ste-Thècle, Co. Laviolette et Rapide Blanc à Garneau Junction, Co. Laviolette?

Cette mesure a eu pour effet de placer dans une situation délicate une trentaine de propriétaires de camions membres de la Fédération. Nous vous serions reconnaissants, M. le ministre, de nous fournir la raison d'une mesure aussi draconienne, du fait que le Canadien-National, à ce moment, devient un compétiteur déloyal, ce qui n'aurait aucune raison d'être puisque le CN, étant une compagnie de la Couronne, donc une compagnie du peuple et subventionnée par le peuple.

Nous vous demandons donc, M. le ministre, de prendre les mesures nécessaires pour corriger cet état de choses et rétablir la situation dans l'ordre.

Je peux dire que non seulement la situation n'a pas été rétablie dans cette région, mais que d'autres situations semblables se sont produites ailleurs et sur une plus grande échelle. Je voudrais maintenant, monsieur le président, signaler un autre point. Pour une troisième fois, je veux entretenir l'honorable ministre du sort réservé aux travailleurs des chemins de fer Nationaux du Canada, surtout à ceux qui font partie des équipes flottantes et qui doivent se reposer durant la saison d'été dans des wagons-dortoirs.

A l'occasion de campagnes électorales, à l'occasion d'un anniversaire comme celui qu'on a célébré l'an dernier, à l'occasion du centenaire, il s'est trouvé des gens pour employer des paroles ronflantes, en offrant des témoignages d'appréciation à ceux qui ont bâti le pays. Nous comptons naturellement les personnes décédées parmi ceux-là, parce que nous savons fort bien qu'elles ne nous demanderont rien; nous comptons aussi parmi ces gars-là des gens qui avaient travaillé à la construction des chemins de fer.

Il est vrai que la construction d'un chemin de fer est importante, mais je prétends aussi que son entretien ne l'est pas moins. Dans un pays aussi étendu que le nôtre, où les milles ne se comptent plus, les travailleurs travaillent d'arrache-pied et sont obligés de donner des services régulièrement, par des tempéraments